

SEANCE DU 16 JANVIER 2017

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, REVEL, Mmes VENET, MICHAUD, CALLY, MAYOUSSIER, CHANET, FOURNIER-BERGERON, Ms CURT, ECOCHARD, PETITJEAN, CORDIER,

Excusé : M. PETIT

Secrétaire de séance : M. GUERIN

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 12 décembre 2016 et passe à l'ordre du jour :

URBANISME :

Déclaration préalable

- Division foncière de la parcelle A89, détachement de deux lots. Le dossier est en cours d'instruction par le pôle ADS de la communauté d'agglomération.

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

- Maître Luc SAINT-PAUL, notaire à BOURG-EN-BRESSE a déposé en mairie le 05 janvier 2017 une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant une propriété cadastrée C73 et C369 située au village, rue principale, appartenant aux Consorts BOZONNET.

Monsieur le Maire expose que :

- le PLU prévoit un emplacement réservé sur une partie de ce tènement pour aménagement d'espaces publics.
- l'établissement Public Foncier de l'Ain (EPF) a pour objet la réalisation de toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières pour le compte des collectivités publiques sur le territoire des Établissements publics de coopération intercommunale et des Communes qui en sont membres. Les biens acquis peuvent être utilisés pour la construction de logements, d'équipements publics, mais aussi en faveur de la protection des espaces naturels sensibles ou du développement économique, avec une échéance définie.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès de l'EPF de l'Ain afin d'envisager le portage foncier de cette acquisition.

DELIBERATIONS :

Révision du loyer LA BRESSE SAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, conformément à l'article 8 du bail, à la révision du loyer de l'entrepôt occupé par LA BRESSE SAS, 5 chemin de Longchamp, suivant l'indice des baux commerciaux du 3^{ème} trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer :

- L'augmentation légale de 0.17 % pour l'entrepôt situé 5 chemin de Longchamp, occupé par LA BRESSE SAS, à dater du 01 mars 2017, soit $549.29 \text{ €} \times 0.17 \% = 550.22 \text{ €}$.

POUR INFO :

- Rencontre avec un artisan de la commune en recherche d'un local pour son activité.
- Participation aux frais de la station d'épuration : après discussion avec les responsables de l'entreprise Bressor, propriétaire de la station, les modes de calcul et dates d'échéances seront revus et consignés dans une nouvelle convention de traitement des eaux usées signée entre la commune et l'entreprise. Pour 2016, deux factures seront établies, une de 61 553 € et une de 2 929 €.

La convention spéciale de déversement tripartite entre La Bresse, Bressor SA et la commune sera également rediscutée.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces éléments et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les nouvelles conventions.

- Lecture de la demande de subvention de la Mission Locale Jeunes : montant pour 2017 : 711.20 €. Cette somme sera inscrite au budget.
- Lecture du courrier de Madame Lapinte, 301 route de Chalamont, concernant la voirie et l'éclairage public.
- Jean-François DEBAT, ainsi que l'exécutif de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse ont été élus le 13 janvier.
- Diaporama des visites de patrimoine sur les communes de Meillonas, Saint Just et Montagnat avec Bourg Habitat.

COMPTE RENDUS :

Yves REVEL :

- Les marchés à bon de commande avec la communauté d'agglomération, voirie et signalisation, ont été attribués aux entreprises COLAS et MIDI TRACAGE. La liste des travaux pour Servas est dressée, un chiffrage sera demandé à la communauté d'agglomération.

Marie-Thérèse VENET :

- Syndicat Veyle Reysouze Vieux Jonc : ouverture des plis pour les différents marchés, construction de deux bassins avec bâches au lieudit « Rangout ».

Ludovic CURT :

- COPIL TAP : effectifs en diminution, budget prévisionnel non atteint. Les projets pour 2017 : rencontres avec les commerçants, activités photos, modelage...

Christèle MAYOUSSIER :

- Petite Unité de Vie : des appartements sont vacants, entraînant une baisse des recettes.

Nathalie FOURNIER-BERGERON :

- Commission mobilité communauté d'agglomération : le réseau TUB récemment modifié sera réexaminé et des informations seront diffusées. Transfert de la compétence transports du Département à CA3B, mise en place progressive.

Huguette CALLY :

- Commission travaux et patrimoines communauté d'agglomération : la liste pour 2017 a été établie.

Le conseil municipal jeunes a assisté à cette séance. Chacun s'est présenté et a posé diverses questions. Ces huit jeunes se réunissent régulièrement, ils ont en projet l'installation d'un hôtel à insectes ainsi que l'observation de la vie des abeilles.

Affiché le